



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-cinquième jour de février deux mille vingt, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présente :

M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11008-02-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11009-02-2020

Nomination de M^{me} Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE depuis le 9 décembre 2019, Mme Maryse Létourneau agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie est satisfait du travail de Mme Létourneau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme M^{me} Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC;

2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer un contrat de travail avec M^{me} Létourneau aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11010-02-2020

Création du poste de directeur général adjoint de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie et procédure d'embauche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite créer un poste de directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Létourneau occupe le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie et celui de directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée le poste de directeur général adjoint de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie ;
2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC pour entamer la procédure d'embauche d'un employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire.*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social.*

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité.*

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport.*

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques.*

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social.*

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires.*

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 05 à 19 h 10.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 10.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

